



Communiqué

Le Conseil de gouvernement adopte le projet de décret relatif au soutien de la Presse, de l'édition, de l'impression et de la distribution

Le Conseil de gouvernement a adopté, lors de sa réunion du jeudi 21 février 2019, le projet de décret n° 2.18.136, relatif au soutien de la Presse, de l'édition, de l'impression et de la distribution, projet présenté par Monsieur Mohamed Laarej, Ministre de la culture et de la communication.

Ce projet vise la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel des modalités de soutien à la Presse, l'édition, l'impression et la distribution, conformément aux principes de la bonne gouvernance, de la transparence, de l'égalité des chances et de la neutralité, et ce à travers l'adoption d'un modèle d'octroi diversifié, efficient et contractuel afin d'améliorer l'activité professionnelle des entreprises de presse en situation réglementaire et financière conformes.

Le projet vise, d'une part, la promotion de la lecture et la consolidation du pluralisme et la sauvegarde du droit d'accès du citoyen à une information plurielle, libre, sincère, responsable et professionnelle et, d'autre part, la préservation de l'indépendance des entreprises de presse, en sus du développement, par l'encadrement et la formation, de leurs ressources humaines.

Le Ministère veille, par ailleurs, à faire bénéficier les secteurs de la Presse, de l'édition, de l'impression et de la distribution des mesures de mise à niveau de l'économie nationale, pour le rôle économique et de développement qu'occupent ces secteurs et afin de faire du secteur un champ attractif pour les investissements, rendant propice la création d'entreprises de presse à fort impact dans le développement de notre pays.